



Peut on circuler en europe avec un visad

Par **noussa20**, le **03/06/2011** à **17:34**

Bonjour, rnmon mari a le visa D , peut il circuler dans les autres pays européens? rnson visa est valable jusqu'au mois de décembre 2011rnnous habitons à la fronière suisse, geneve exactement , on est frontalier, rnsi dans le cas ou il ne peut pas circuler, que peut on faire? demander un visa shingin ou il ya un autre moyen rnje vous remercie d'avance pour votre réponse
rnmes salutations

Par **mimi493**, le **03/06/2011** à **22:59**

Le visa dit D, ne permet pas de voyager sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union Européenne, sauf s'il porte les mentions « C+D » et : valable pour « F+ Etats Schengen ».

Par **noussa20**, le **05/06/2011** à **21:34**

merci mimi

Par **DAX5151**, le **12/06/2011** à **10:04**

Les Visas de type D permette maintenant de voyager dans les pays de l'espace schengen. C'est la nouvelle loi de l'espace schengen! Loi 2010.rnCar les pays menbres du schengen appliquaient differements les visas C + D: En Fait certain pays donnaient seulement un visa D

et d'autre pays comme la France faisait une distinction entre Visa D et Visa C+D. Donc maintenant c'est un seul visa qui est le visa D et qui sert en même temps de titre de séjour long durée d'au moins 1 an. Avant les visa D étaient réglementés comme suite. Il fallait d'abord convertir ton visa D en titre de séjour dans ton pays d'accueil et avec ce titre de séjour tu pouvais circuler librement dans tous les pays Schengen et cela pour 3 mois tous les 6 mois. Donc au maximum 6 mois sur 12. NB: avant 2010 il fallait faire une distinction entre Visa D et titre de séjour: Donc avant 2010 un visa D te permettait seulement de voyager pour ton pays d'accueil: et sur place tu devais convertir ton visa D en titre de séjour pour pouvoir circuler dans l'espace Schengen. Donc si ton mari a un titre de séjour valide il peut circuler dans l'espace Schengen! De même si ton mari a un visa D délivré après 2010 il peut également circuler dans l'espace Schengen sans aucun problème. C'est la nouvelle Loi Schengen! Si ton mari veut aller en Suisse il faut bien t'informer: car certes la Suisse fait partie du Schengen, mais apparemment seulement les ressortissants des pays EEE peuvent y aller librement. Donc renseigne-toi si les ressortissants des Pays tiers (Non Européens) peuvent y aller sans problème. Information confirmée!

Par **noussa20**, le **12/06/2011** à **22:24**

merci beaucoup DAX pour tous ses renseignements